BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS –BTE-

Société Anonyme au capital de 90 000 000 dinars divisé en 4 500 000 actions
de nominal 20 dinars entièrement libérées dont 3 500 000 actions ordinaires et 1 000 000 actions à dividende prioritaire sans droit de vote.
Siège social : 5 bis, Rue Mohamed BADRA -1002 Tunis
Registre de Commerce : B 140 83 1996
Tél : 71 783 600 - Fax : 71 783 756
Site : www.bte.com.tn

La BTE est notée BB/stable/B par l'agence de notation Standard & Poors le 6 Juillet 2010

Note d'opération

relative à l'émission et l'admission au marché obligataire de la cote de la bourse de l'emprunt

« BTE 2010» de 50 000 000 de dinars émis par Appel Public à l'Epargne

Prix d'émission : 100 dinars

L'emprunt est réparti en deux catégories, A et B comme suit :

Catégorie	Montant en DT	Durée	Type de taux	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	40 000 000	10 ans	Variable	TMM+0,7%	Constant: 10 dinars par obligation à partir de la première année suivant la date de clôture des souscriptions, soit le 1/10 de la valeur nominale de chaque obligation
			Fixe	5,20%	
Catégorie B	10 000 000	20 ans	Fixe	5,85%	Constant: 5 dinars par obligation à partir de la première année suivant la date de clôture des souscriptions, soit le 1/20 de la valeur nominale de chaque obligation

Visa n° № 10 - 0708 du 11 AOUT 2010 du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable de l'information
M. Lassaad Dellagi
Responsable chargé de la Direction Finance, Planification & Risques
Tél : 71 112 160 Fax : 71 783 756

Intermédiaire en bourse chargé de l'élaboration de la note d'opération
MAC SA- Intermédiaire en bourse sis à Green Center, Bloc C, 2ème étage, Les Berges du Lac
Site : www.macsa.com.tn
Tel : 71 964 102 Fax : 71 960 59

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération, du document de référence « BTE 2010 » enregistré par le CMF en date du 10 AOUT 2010 sous le n° № 10 - 0 11 / et des états financiers intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2010 prévus par l'article 21 bis de la loi 2005-96 du 18/10/2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières et dont la publication devra intervenir au plus tard deux mois après la fin du premier semestre de l'exercice comptable.

La présente note d'opération ainsi que le document de référence « BTE 2010 » sont mis à la disposition du public sans frais auprès de Banque de Tunisie et des Emirats , 5 bis, Rue Mohamed BADRA -1002 Tunis et de MAC sa intermédiaire en bourse, sis à Green Center, Bloc C, 2ième étage, les Berges du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et sur le site de MAC SA :

www.macsa.com.tn

Conseil du Marché Financier TUNIS

Août 2010

Sommaire

Flash Emprunt Obligataire « EMPRUNT BTE 2010 » 4

Chapitre 1 : Responsable de la note d'opération 7

1.1. Responsable de la note d'opération 7

1.2. Attestation du responsable de la note d'opération 7

1.3. Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'opération 7

1.4. Responsable de l'information 8

Chapitre 2 : Renseignements concernant l'opération 9

2.1. Renseignements relatifs à l'émission 9

2.1.1. Décision à l'origine de l'émission 9

2.1.2. Renseignements relatifs à l'opération 9

2.1.3. Période de souscription et de versement 9

2.1.4. Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public 10

2.1.5. But de l'émission 10

2.2. Caractéristiques des titres émis 10

2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres 10

2.2.2. Prix d'émission et modalités de paiement 10

2.2.3. Date de jouissance en intérêts 10

2.2.4. Date de règlement 11

2.2.5. Taux d'intérêt 11

2.2.6. Intérêts 11

2.2.7. Amortissement et remboursement 11

2.2.8. Prix de remboursement 16

2.2.9. Paiement 16

2.2.10. Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) 16

2.2.11. Marge actuarielle (souscription à taux variable) : 16

2.2.12. Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt 16

2.2.13. Mode de placement 17

2.2.14. Notation.....17

2.2.15. Organisation de la représentation des obligataires 22

2.2.16. Fiscalité des titres 22

2.3. Renseignements généraux.....22

2.3.1. Intermédiaire agréé mandaté par la banque pour la tenue du registre des obligataires ..22

2.3.2. Marché des titres 22

2.3.3. Prise en charge des obligations par la STICODEVAM.....23

2.3.4. Tribunaux compétents en cas de litige.....23

2.3.5. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire 23

Flash Emprunt Obligataire « EMPRUNT BTE 2010 »

L'emprunt obligataire « EMPRUNT BTE 2010 » est émis pour un montant de 50 000 000 dinars divisé en 500 000 obligations de 100 dinars de nominal. L'emprunt est constitué de deux catégories émises pour des durées respectives de 10 et 20 ans à un taux d'intérêt indexé sur le TMM et un taux d'intérêt fixe pour la catégorie A et un taux d'intérêt fixe pour la catégorie B.

Dénomination de l'emprunt

« Emprunt BTE 2010 »

Montant

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 50 000 000 de dinars divisés en 500 000 obligations de nominal 100 dinars chacune, réparties en deux catégories

- Catégorie A pour un montant de 40 000 000 de dinars divisé en 400 000 obligations ;
- Catégorie B pour un montant de 10 000 000 de dinars divisé en 100 000 obligations ;

Nominal

100 dinars

Forme des obligations

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription

Prix de remboursement

100 dinars par obligation

Durée

Les obligations seront émises pour les durées suivantes :

- BTE 2010 Catégorie A : 10 ans
- BTE 2010 Catégorie B : 20 ans

Durée de vie moyenne

Durée de vie moyenne pour la catégorie A : 5,5 ans

Durée de vie moyenne pour la catégorie B : 10,5 ans

Duration

Duration pour la catégorie A : 4,760 années

Duration pour la catégorie B : 7,590 années

Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 17/09/2010 seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée au 17/09/2010 et ce même en cas de prorogation de cette date.

Taux d'intérêt

Les taux d'intérêt pour chaque catégorie de l'emprunt « BTE 2010 » sont arrêtés comme suit

Catégorie	Type de taux	Taux d'intérêt
Catégorie A	Variable	TMM+0,7%
	Fixe	5,20%
Catégorie B	Fixe	5,85%

Marge actuarielle (Taux variable)

La marge actuarielle, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt, est comme suit :

Catégorie	Marge actuarielle
BTE 2010 Catégorie A	0,70%

Taux de rendement actuariel (Taux fixe)

Amortissement

Les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant. Les obligations seront amorties en totalité comme suit :

Catégorie	Amortissement annuel
Catégorie A	Constant: 10 dinars par obligation à partir de la première année suivant la date de clôture des souscriptions, soit le 1/10 de la valeur nominale de chaque obligation
Catégorie B	Constant: 5 dinars par obligation à partir de la première année suivant la date de clôture des souscriptions, soit le 1/20 de la valeur nominale de chaque obligation

Souscriptions et versements

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du 26/08/2010 aux guichets de MAC SA Intermédiaire en bourse sis à Green Center, Bloc C, 2ème étage, Les Berges du Lac

Clôture des souscriptions

Les souscriptions seront clôturées sans préavis au plus tard le 17/09/2010. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis.

En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prorogées au 24/09/2010 avec maintien de la date unique de jouissance. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Paiement

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 17/09 de chaque année.

Le premier remboursement en capital aura lieu le 17/09/2011 et le premier paiement en intérêts le 17/09/2011.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès de dépositaires à travers la STICODEVAM.

Modalités et délais de délivrance des titres

Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation des obligations souscrites délivrée par le centralisateur des titres (MAC SA- Intermédiaire en Bourse).

Régime fiscal

Droit commun régissant la fiscalité des obligations

Intermédiaire agrée mandaté par la banque émettrice pour la tenue du registre des obligations

L'établissement et la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligations de l' « Emprunt Obligataire BTE 2010 » seront assurés durant toute la vie de l'emprunt par MAC SA, Intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y est afférente.

Garantie

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie

Notation

Le présent emprunt n'est pas noté

Cotation en bourse

Dès la clôture des souscriptions au présent Emprunt, la BTE s'engage à demander l'admission des obligations souscrites à l'Emprunt « BTE 2010 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM

La BTE s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « BTE 2010 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis.

Mode de représentation des porteurs des obligations

Droit commun régissant la représentation des obligations

Chapitre 1 : Responsable de la note d'opération

1.1. Responsable de la note d'opération

Madame Golsom JAZIRI

Directeur Général de la BTE

1.2. Attestation du responsable de la note d'opération

« A notre connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur les droits attachés aux titres émis. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée ».

Madame Golsom JAZIRI

Directeur Général de la BTE

La Directrice Générale
Golsom JAZIRI

بنك تونس
Banque de Tunisie
et des Emirats
BTE

1.3. Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'opération

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité de la note d'opération. »

MAC S.A.

Le Directeur Général Adjoint

Mr Mourad BEN CHAABANE

MAC S.A
Intermédiaire en Bourse
Immeuble Green Centre Bloc C - 2ème Etage
Rue Lac de Constance Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél: 71.964.102 - Fax: 71.960.903

هيئة السوق المالية
تونس
TUNIS
Conseil du Marché Financier

1.4. Responsable de l'information

Monsieur Lassaad DELLAGI

Responsable chargé de la Direction Finance, Planification et Risques

Tél : 71 783 600

Fax : 71 783 756

La notice légale est publiée au JORT N° 98 **du** 17/08/2010

Conseil du Marché Financier

N° 10 - 0708 du 11 AOUT 2010

Visa n° ..... du .....

Délivré au vu de l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994

Le Président du Conseil du Marché Financier

Signé: Mohamed Fehd EL KOBBI

الهيئة العامة للسوق المالية
تونس
TUNIS
Conseil du Marché Financier

Chapitre 2 : Renseignements concernant l'opération

2.1. Renseignements relatifs à l'émission

2.1.1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Banque de Tunisie et des Emirats tenue le 25/06/2010 a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire, pour un montant de 100 millions de dinars en une ou plusieurs tranches et a donné tous les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en fixer les modalités et les conditions d'émission.

Dans le cadre de cette autorisation, la Direction Générale de la banque a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 50 millions de dinars réparti comme suit :

- Catégorie A : 40 millions de dinars sur 10 ans au taux variable de TMM+0,7% et / ou fixe de 5,2% l'an.
- Catégorie B : 10 millions de dinars sur 20 ans au taux fixe de 5,85% l'an.

2.1.2. Renseignements relatifs à l'opération

- Montant

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 50 000 000 de dinars divisés en 500 000 obligations de nominal 100 dinars chacune, réparties en deux catégories :

- Catégorie A : 400 000 obligations
- Catégorie B : 100 000 obligations

- Produit brut et produit net de l'emprunt

Le produit brut de l'emprunt obligataire est de 50 000 000 de dinars.

Les frais de montage du dossier et les commissions de placement et de gestion s'élèvent à 140 000 dinars, les frais du Conseil du Marché Financier s'élèvent à 26.000 dinars, les frais de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sont de 3.000 dinars, les frais de la STICODEVAM pour la durée de vie de l'emprunt sont de 69 278 dinars et les frais divers de 3.000 dinars, soit un total de frais approximatif de 241 278 et un produit net de l'emprunt de 49 758 722 dinars.

En dinars

Désignation	Produit global	Produit par obligation
Produit brut	50 000 000	100
Total des frais*	241 278	0,48
Produit net	49 758 722	99,52

* Il y a lieu de signaler que les frais sont donnés à titre indicatif : ils dépendent du montant collecté au moment de la clôture de l'emprunt , des catégories souscrites et de la partie des charges d'intérêt au taux variable et à celle au taux fixe).

2.1.3. Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le 26/08/2010 et clôturées sans préavis au plus tard le 17/09/2010.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis.

Au cas où le présent emprunt obligataire n'est pas clôturé à la date limite du 17/09/2010, les souscriptions seront prolongées jusqu'au 24/09/2010 avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au 24/09/2010, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque. Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

2.1.4. Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 26/08/2010 aux guichets de MAC SA Intermédiaire en Bourse sis à Green Center, Bloc C, 2ème étage, Les Berges du Lac.

2.1.5. But de l'émission

L'emprunt obligataire, objet de la présente émission, s'inscrit dans le cadre de la politique de la banque visant à faire accroître ses engagements et atteindre les parts de marché cibles en s'orientant vers la mobilisation de ressources stables à moyen terme et à long terme. A ce titre, la banque envisage de maintenir le niveau de ses tirages sur les capitaux d'emprunts extérieurs et projette de recourir au marché des capitaux par l'émission du présent emprunt.

Ainsi, le produit de la présente émission permettra à la banque d'adosser des ressources longues à des emplois longs et de préserver l'adéquation entre les maturités et les taux de ses ressources et ses emplois.

2.2. Caractéristiques des titres émis

2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres

Dénomination de l'emprunt : Emprunt « BTE 2010 »

Nature des titres : Titres de créance

Forme des titres : Nominative

Catégorie des titres : ordinaire

Modalités et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation de propriété des titres souscrits délivrée par le centralisateur des titres (MAC SA- Intermédiaire en Bourse)

Législation sous laquelle les titres sont créées : Code des sociétés commerciales : livre 4- titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

2.2.2. Prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

2.2.3. Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 17/09/2010 seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée au 17/09/2010, et ce même en cas de prorogation de cette date.

2.2.4. Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

2.2.5. Taux d'intérêt

Les obligations du présent emprunt seront offertes à taux d'intérêt différents au choix du souscripteur en fonction de leur catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 10 ans

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 0,7% brut de l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

  Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 70 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'Août N-1 au mois de Juillet N.
- Et/ou Taux fixe : 5,20% brut de l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 20 ans

Taux fixe : 5,85% brut de l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

2.2.6. Intérêts

Les intérêts sont payés à terme échu le 17/09/ de chaque année.

Pour la catégorie A, la dernière échéance est prévue pour le 17/09/2020. Le montant total des intérêts serait de 11 440 000 DT, s'il était souscrit dans sa globalité à taux fixe soit 5,20%. S'il était souscrit dans sa globalité à taux variable (TMM+0,7%), le montant des intérêts s'élèverait à 10 866 240 DT (en considérant un taux nominal de 4,9392%).

Pour la catégorie B, la dernière échéance est prévue pour le 17/09/2030. Si la catégorie B est souscrite dans sa globalité, soit 10 000 000 DT, au taux de 5,85%, le montant total des intérêts serait de 6 142 500 DT.

2.2.7. Amortissement et remboursement

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant variant d'une catégorie à une autre.

Pour la catégorie A : Amortissement annuel constant de 10 dinars, soit le un dixième (1/10) de la valeur nominale et ce à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions (cf tableaux d'amortissement par obligation page 14). Ainsi, la catégorie A sera amortie en totalité le 17/09/2020.

Les tableaux d'amortissement sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés suite à la variation du TMM (publié par la BCT) pour ce qui concerne la partie de l'emprunt souscrite à taux variable. Le taux d'intérêt de l'emprunt à prendre en considération est la moyenne arithmétique des taux mensuels des 12 derniers mois précédant le service des intérêts payés aux souscripteurs majorée d'une marge de 0,7% (soit la moyenne du TMM + 0,7 %). Pour les besoins de calcul, on a retenu comme taux la moyenne des TMM des 12 derniers mois (du mois d'Août 2009 au mois de Juillet 2010) soit 4,2392% majorée d'une marge de 0,7% soit 4,9392 %, ce taux a été figé à cette valeur jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Pour la catégorie B : Amortissement annuel constant de 5 dinars soit le un vingtième (1/20) de la valeur nominale et ce à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions. (cf tableau d'amortissement par obligation page 15). Ainsi, la catégorie B sera amortie en totalité le 17/09/2030.

Montant de l'emprunt	: 50 000 000 dinars réparti en : Catégorie A : 40 000 000 dinars sur 10 ans Catégorie B : 10 000 000 dinars sur 20 ans.
Nombre d'obligations	: 500 000 obligations
Valeur nominale de l'obligation	: 100 dinars
Date de jouissance unique servant de base pour la cotation en bourse	: 17/09/2010
Date du premier remboursement en capital	: 17/09/2011
Date du premier paiement des intérêts	:17/09/2011
Date de la dernière échéance	: Catégorie A : 17/09/2020 Catégorie B :17/09/2030
Taux d'intérêt nominal	Catégorie A : Fixe :5,20% brut l'an et/ou Variable (TMM + 0,7 %) : c'est la moyenne des TMM des 12 derniers mois, du mois de Août de l'année N-1 au mois de Juillet de l'année N majoré de 0,7%. Catégorie B : Fixe : 5,85% brut l'an.
Amortissement	: Catégorie A : annuel constant par 1/10 de la valeur nominale correspondant à 10 dinars par obligation et ce à partir de la

première année suivant la date limite de la clôture des souscriptions.

: Catégorie B : annuel constant par 1/20 de la valeur nominale correspondant à 5 dinars par obligation et ce à partir de la première année suivant la date limite de la clôture des souscriptions.

Evolution du TMM durant les 10 dernières années

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Janvier	5,875	5,9375	5,9375	5,9063	5,0000	5,0000	5,0000	5,2700	5,2700	4,7000	4,0700
Février	5,875	6,0000	5,9375	5,8750	5,0000	5,0000	5,0000	5,2500	5,3100	4,4700	4,0800
Mars	5,875	6,0000	5,9375	5,8125	5,0000	5,0000	5,0000	5,3600	5,2300	4,2600	4,2300
Avril	5,875	6,2500	5,9375	5,5000	5,0000	5,0000	5,0000	5,2400	5,2200	4,3000	4,1200
Mai	5,875	5,9375	5,9375	5,5000	5,0000	5,0000	5,0000	5,2600	5,2200	4,2300	4,3600
Juin	5,875	6,0000	5,9375	5,3125	5,0000	5,0000	5,0000	5,2300	5,1900	4,2500	4,3800
Juillet	5,875	6,0625	5,9688	5,0000	5,0000	5,0000	5,0400	5,2300	5,1900	4,3300	4,5200
Août	5,875	6,0625	5,9688	5,0000	5,0000	5,0000	5,0100	5,1800	5,2300	4,1800	
Septembre	5,875	6,0625	5,9063	5,0000	5,0000	5,0000	5,0000	5,1900	5,1700	4,2400	
Octobre	5,875	6,0000	5,9063	5,0000	5,0000	5,0000	5,2200	5,2500	5,2700	4,2200	
Novembre	5,875	5,9375	5,9063	5,0000	5,0000	5,0000	5,2600	5,2000	5,1700	4,2900	
Décembre	5,875	5,9375	5,9063	5,0000	5,0000	5,0000	5,3300	5,2600	5,1900	4,1800	

Définition du TMM

Le taux moyen mensuel du marché monétaire (TMM) publié par la BCT est la sommation des taux du jour du marché monétaire (TM) rapportée sur le nombre exact de jours du mois, le résultat étant arrondi au 1/100 de point de pourcentage le plus proche.

Tableau d'amortissement de l'emprunt catégorie A à taux fixe (5,2%)

On suppose que la catégorie A de l'emprunt serait souscrite dans sa globalité soit 40 000 000 de dinars à taux fixe

En dinars

Échéance	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
	40 000 000				
17/09/2011		4 000 000	36 000 000	2 080 000	6 080 000
17/09/2012		4 000 000	32 000 000	1 872 000	5 872 000
17/09/2013		4 000 000	28 000 000	1 664 000	5 664 000
17/09/2014		4 000 000	24 000 000	1 456 000	5 456 000
17/09/2015		4 000 000	20 000 000	1 248 000	5 248 000
17/09/2016		4 000 000	16 000 000	1 040 000	5 040 000
17/09/2017		4 000 000	12 000 000	832 000	4 832 000
17/09/2018		4 000 000	8 000 000	624 000	4 624 000
17/09/2019		4 000 000	4 000 000	416 000	4 416 000
17/09/2020		4 000 000	0	208 000	4 208 000
Total		40 000 000		11 440 000	51 440 000

Tableau d'amortissement par obligation de la catégorie A à taux fixe (5,20 %)

En dinars

Échéance	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
	100,000				
17/09/2011		10,000	90,000	5,200	15,200
17/09/2012		10,000	80,000	4,680	14,680
17/09/2013		10,000	70,000	4,160	14,160
17/09/2014		10,000	60,000	3,640	13,640
17/09/2015		10,000	50,000	3,120	13,120
17/09/2016		10,000	40,000	2,600	12,600
17/09/2017		10,000	30,000	2,080	12,080
17/09/2018		10,000	20,000	1,560	11,560
17/09/2019		10,000	10,000	1,040	11,040
17/09/2020		10,000	-	0,520	10,520
Total		100,000		28,600	128,600

Tableau d'amortissement de la catégorie A à taux variable 4,9392% (à titre indicatif)

On suppose que la catégorie A de l'emprunt serait souscrite dans sa globalité soit 40 000 000 de dinars à taux variable

En dinars

Échéance	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
	40 000 000				
17/09/2011		4 000 000	36 000 000	1 975 680	5 975 680
17/09/2012		4 000 000	32 000 000	1 778 112	5 778 112
17/09/2013		4 000 000	28 000 000	1 580 544	5 580 544
17/09/2014		4 000 000	24 000 000	1 382 976	5 382 976
17/09/2015		4 000 000	20 000 000	1 185 408	5 185 408
17/09/2016		4 000 000	16 000 000	987 840	4 987 840
17/09/2017		4 000 000	12 000 000	790 272	4 790 272
17/09/2018		4 000 000	8 000 000	592 704	4 592 704
17/09/2019		4 000 000	4 000 000	395 136	4 395 136
17/09/2020		4 000 000	0	197 568	4 197 568
Total		40 000 000		10 866 240	50 866 240

Tableau d'amortissement par obligation de la catégorie A à taux variable 4,9392% (à titre indicatif)

En dinars

Échéance	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
	100,000				
17/09/2011		10,000	90,000	4,939	14,939
17/09/2012		10,000	80,000	4,445	14,445
17/09/2013		10,000	70,000	3,951	13,951
17/09/2014		10,000	60,000	3,457	13,457
17/09/2015		10,000	50,000	2,964	12,964
17/09/2016		10,000	40,000	2,470	12,470
17/09/2017		10,000	30,000	1,976	11,976
17/09/2018		10,000	20,000	1,482	11,482
17/09/2019		10,000	10,000	0,988	10,988
17/09/2020		10,000	0,000	0,494	10,494
Total		100,000		27,166	127,166

Tableau d'amortissement de la catégorie B à taux fixe (5,85%)

En dinars

Échéance	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
	10 000 000				
17/09/2011		500 000	9 500 000	585 000	1 085 000
17/09/2012		500 000	9 000 000	555 750	1 055 750
17/09/2013		500 000	8 500 000	526 500	1 026 500
17/09/2014		500 000	8 000 000	497 250	997 250
17/09/2015		500 000	7 500 000	468 000	968 000
17/09/2016		500 000	7 000 000	438 750	938 750
17/09/2017		500 000	6 500 000	409 500	909 500
17/09/2018		500 000	6 000 000	380 250	880 250
17/09/2019		500 000	5 500 000	351 000	851 000
17/09/2020		500 000	5 000 000	321 750	821 750
17/09/2021		500 000	4 500 000	292 500	792 500
17/09/2022		500 000	4 000 000	263 250	763 250
17/09/2023		500 000	3 500 000	234 000	734 000
17/09/2024		500 000	3 000 000	204 750	704 750
17/09/2025		500 000	2 500 000	175 500	675 500
17/09/2026		500 000	2 000 000	146 250	646 250
17/09/2027		500 000	1 500 000	117 000	617 000
17/09/2028		500 000	1 000 000	87 750	587 750
17/09/2029		500 000	500 000	58 500	558 500
17/09/2030		500 000	0	29 250	529 250
Total		10 000 000		6 142 500	16 142 500

Tableau d'amortissement par obligation de la catégorie B à taux fixe (5,85%)

En dinars

Échéance	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
	100,000				
17/09/2011		5,000	95,00	5,85	10,850
17/09/2012		5,000	90,00	5,56	10,558
17/09/2013		5,000	85,00	5,27	10,265
17/09/2014		5,000	80,00	4,97	9,973
17/09/2015		5,000	75,00	4,68	9,680
17/09/2016		5,000	70,00	4,39	9,388
17/09/2017		5,000	65,00	4,10	9,095
17/09/2018		5,000	60,00	3,80	8,803
17/09/2019		5,000	55,00	3,51	8,510
17/09/2020		5,000	50,00	3,22	8,218
17/09/2021		5,000	45,00	2,93	7,925
17/09/2022		5,000	40,00	2,63	7,633
17/09/2023		5,000	35,00	2,34	7,340
17/09/2024		5,000	30,00	2,05	7,048
17/09/2025		5,000	25,00	1,76	6,755
17/09/2026		5,000	20,00	1,46	6,463
17/09/2027		5,000	15,00	1,17	6,170
17/09/2028		5,000	10,00	0,88	5,878
17/09/2029		5,000	5,00	0,59	5,585
17/09/2030		5,000	0,00	0,29	5,293
Total		100,000		61,425	161,425

2.2.8. Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation

2.2.9. Paiement

Le paiement annuel des intérêts et remboursement du capital seront effectués à terme échu le 17/09/ de chaque année.

Le premier remboursement en capital aura lieu le 17/09/2011 et le premier paiement en intérêts le 17/09/2011.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

2.2.10. Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux, par catégorie, est de :

- 5,2% brut l'an pour la catégorie A
- 5,85% brut l'an pour la catégorie B

2.2.11. Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Juillet 2010 qui est égale à 4,2392% ; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 4,9392%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 0,7%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

2.2.12. Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt

Durée totale :

Les obligations du présent emprunt seront émises pour une durée de :

- Catégorie A : 10 ans
- Catégorie B : 20 ans

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée de vie moyenne pour la catégorie A : 5,5 ans

Durée de vie moyenne pour la catégorie B : 10,5 ans

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration s'obtient par la formule suivante :

$$Duration=(\Sigma t*F_t/(1+i)^t)/\ \Sigma F_t/(1+i)^t$$

Où : T est le nombre de périodes

F_t est le flux de la période t

i est le taux d'intérêt par période

Duration pour la catégorie A : 4,760 années

Duration pour la catégorie B : 7,590 années

2.2.13. Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de MAC SA – Intermédiaire en bourse.

2.2.14. Notation

Notation de la banque

En date du 6 Juillet 2010, l'agence de Rating Standard & Poors a maintenu les notes BB/ Stable/B de la BTE.

Les notes attribuées à la Banque de Tunisie et des Emirats (BTE) reflètent la faible qualité de ses actifs, son profil de refinancement dominé par des ressources de marché, sa base de clients limitée, ainsi que la forte intensité concurrentielle dans l'environnement opérationnel de la banque. Ces faiblesses sont partiellement atténuées par une probabilité élevée de soutien extraordinaire de la part de ses actionnaires, la forte capitalisation de la banque, et la cohérence de sa stratégie.

La note long-terme de la BTE inclut un cran supplémentaire par rapport à la qualité de crédit intrinsèque de la banque du fait de la forte probabilité de soutien extraordinaire de la part des actionnaires en cas de besoin. La République de Tunisie (note devise étrangère 'BBB/stable/A-3', devise locale 'A-/Stable/A-2') et Abu Dhabi Investment Authority (ADIA, non notée) contrôlent chacun 38.9% du capital de la banque. La BTE est classée comme entité publique sous notre méthodologie. Standard & Poor's anticipe une privatisation de la banque dans l'avenir mais cette opération devrait prendre du temps et elle anticipe une poursuite du soutien de la part des actionnaires jusqu'à cette échéance.

STANDARD
&POOR'S

21-25, rue Balzac
75406 Paris Cedex 08
Tél. 01 44 20 66 50
Fax 01 44 20 66 51

Banque de Tunisie et des Emirats
Mr Lassâad Dellagi
5 bis, rue Mohamed Badra
1002 Tunis
Tunisia

July 6, 2010

RE: BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS

Dear Sir,

The purpose of the letter is to inform you that, upon review of the information presented to us, Standard & Poor's rating for the above-referenced issuer has been affirmed. The ratings are listed below:

ISSUER RATING: BB/STABLE/B

The rating is not investment, financial, or other advice and you should not and cannot rely upon the rating as such. The rating is based on information supplied to us by you or by your agents but does not represent an audit. Standard & Poor's relies on the issuer and its counsel, accountants and other experts for the accuracy and completeness of the information submitted in connection with the rating. We undertake no duty of due diligence or independent verification of any information. The assignment of a rating does not create a fiduciary relationship between us and you or between us and other recipients of the rating. We have not consented to and will not consent to being named an "expert" under any applicable securities laws. The rating is not a "market rating" nor is it a recommendation to buy, hold, or sell the obligations.

To maintain the rating, Standard & Poor's must receive all relevant financial information, including responses to data requests, as soon as such information is available. You must promptly notify us of all material changes in the financial information and/or operating environment of the entity. Standard & Poor's may change, suspend, withdraw, or place on CreditWatch the rating as a result of changes in, or unavailability of, such information. Standard & Poor's reserves the right to request additional information, if necessary, to maintain the rating. Please send all information to Pierre Gautier, at Standard & Poor's Ratings Services, pierre_gautier@standardandpoors.com

Standard & Poor's is pleased to have the opportunity to be of service to you. For more information please visit our website at www.standardandpoors.com. If we can be of help in any other way, please contact us. Thank you for choosing Standard & Poor's, and we look forward to working with you.

Yours faithfully,

Emmanuel Volland, Director
Standard & Poor's Ratings Services,
A division of the McGraw-Hill Companies

The McGraw-Hill Companies - Société par Actions Simplifiée au capital de 1 560 000 € - R.C. Paris B 337 596 936 - SIRET 337 596 936 00035 - APE 8299 Z

Banque de Tunisie et des Emirats
BB/Stable/B

Forces:

- une probabilité "modérée" de support exceptionnel du gouvernement, en temps et en heure, en cas de besoin
- une capacité d´absorption des pertes satisfaisante, avec notamment une forte capitalisation et un résultat brut d´exploitation adéquat
- une politique d´octroi de crédit adéquate, qui se traduit par de meilleurs indicateurs du risque de crédit que de nombreux pairs domestiques
- une stratégie cohérente, qui rend plus crédible le processus de transformation de la BTE en une banque universelle, alors même que le contexte économique est plus fragile

Faiblesses :

- un profil de refinancement toujours faible, avec notamment une maigre portion de dépôts à vue
- une qualité d'actifs faible dans un contexte international
- une exposition du portefeuille crédit à des secteurs cycliques comme le tourisme
- une franchise encore modeste, au sein d´un marché tunisien fragmenté et ultra-compétitif

Analyse :

Les notes de crédit de la banque tunisienne BTE tiennent à la fois compte des avantages tirées par la banque de sa structure capitalistique, essentiellement publique, et de ses forces/faiblesses intrinsèques.
Standard & Poor`s Ratings Services considère que la BTE est une entité liée au gouvernement et donc potentiellement susceptible de recevoir du support exceptionnel de celui-ci en période de stress (appelée GRE dans le vocabulaire de Standard & Poor`s), puisque le gouvernement Tunisien (souverain noté A-/Stable/A-2 en monnaie locale et BBB/Stable/A-3 en monnaie étrangère) et Abu Dhabi Investment Authority (ADIA, non noté) détiennent chacun 38,9% du capital de BTE et 50% des droits de vote. En lien avec nos critères de notation, lorsqu´une entité est co-détenue par deux gouvernements, ou un gouvernement et une entité para-publique, nous utilisons la plus basse des deux notes de crédit des parents pour estimer le support potentiel. Dans le cas précis de la BTE, nous ne donnons du support que du gouvernement tunisien car nous ne notons pas ADIA.

D´ après notre méthodologie sur les entités dites GREs, nous pensons que la probabilité´s de support exceptionnelle du gouvernement tunisien est « »modéré » car :

- les liens sont « forts » avec le gouvernement, qui comme dit précédemment détient 38,9% du capital et 50% des droits de vote. Certaines des plus hautes responsabilités sont occupées par des anciens dirigeants de la Banque Centrale de Tunisie, ce qui renforce notre opinion sur la proximité entre la BTE et les autorités. Même si nous pensons que la BTE sera privatisée à moyen-terme,

nous pensons que du support sera apporté pendant la période intermédiaire, si besoin est.

- le rôle de la BTE pour le gouvernement est « limité », car il s´agit d´une banque de petite taille, dont la part de marché domestique crédit et dépôt est inférieure à 2%

Cette approche GRE nous conduit à donner à la BTE un cran de support, au dessus de son profil de crédit intrinsèque. Nos notes de crédit tiennent aussi compte d´une capacité satisfaisant d´absorption des pertes ainsi que des pratiques d´octroi de crédit adéquates. En revanche, les contraintes pesant sur la notation sont les suivantes : un profile de refinancement et une qualité d´actifs encore faibles, bien qu´en amélioration, une exposition au secteur touristique, qui est cyclique par excellence, et une franchise encore modeste au sein d'un paysage bancaire tunisien déjà très compétitif.

Avec un total d´actifs de 522 million de dinars tunisiens (TND) à fin 2009 (394 million de $), BTE est une ancienne banque de développement qui se concentrait sur le financement du secteur touristique local mais qui est dans un processus de transformation pour devenir une banque universelle. Selon nous, ce processus n´est pas sans risque, compte tenu du fort niveau de compétition au sein du système bancaire tunisien et du ralentissement économique actuel. Cependant, nous considérons que la stratégie du management de la banque, que nous estimons cohérente dans la durée, et les pratiques d´octroi adéquates de la BTE peuvent favoriser la réussite de ce processus de transformation. Nous pensons que ce repositionnement stratégique peut permettre, d´ici quelques années, une amélioration du « business model » de la BTE, qui jusqu'il y a peu était marqué par de forts risques de concentration aussi bien du côté emplois que ressources. La BTE cherche à mieux exploiter sa base de clientèle pour faire croître ses ressources et ses emplois, notamment les concours entreprises court-terme et ses prêts à la clientèle de particuliers.

Bien qu´en amélioration, la qualité d´actifs de la BTE reste faible, à nos yeux. Le ratio de créances bilancielles classées (NPLs, pour nonperforming loans) était de 9,2% fin 2009. Toutefois, nous constatons de manière positive que ce niveau est inférieur à celui des paires directs de la BTE et surtout que le montant des NPLs a baissé en montant absolu ces deux dernières années. Selon nous, ce dernier élément est un bon indicateur de l´amélioration progressive de la qualité d´actifs de la banque, d´autant plus que la BTE n´a pas procédé à des radiations de créances sur la période et qu´il n´y n'a pas eu de nouvelles entrées de NPLs sur 2009 et le premier trimestre 2010. Bien que l´exposition au secteur touristique ne soit plus que 33% du total des prêts en 2009 contre 47% en 2007, ce secteur concentre encore la très grande majorité des créances classées du groupe et nous estimons que cela va continuer puisque nous pensons que la banque va continuer à ne pas radier ses créances classées. Dès lors, l´évolution en montant absolu des créances classées va continuer à être dépendante de la bonne santé du secteur touristique tunisien. La croissance relativement élevée des concours entreprises récemment accordés n´ pas été testée par un cycle économique potentiellement moins porteur que par le passé et pourrait peser sur la qualité future des actifs. Ceci est contrebalancé par une couverture des créances classées en amélioration, aussi plus élevée que les pairs directs, à 75% fin 2009. L´objectif de BTE est de se rapprocher d´un taux de couverture de 100% à horizon 3 ans, mais ce

un renforcement de l'effort de provisionnement va aussi peser sur la rentabilité de la banque.

La rentabilité de la BTE est adéquate selon nous. Les revenus d'intérêt souffrent quelque peu de marges déclinantes côté emplois, à cause d'une compétition intense entre banques et de la baisse du TMM début 2009. De plus, le coût des ressources demeure élevé car la proportion de dépôts à vue, faiblement ou pas rémunérés, est encore faible comparée au montant total des ressources. Nous pensons dès lors que le produit net bancaire 2010 sera davantage tiré par la composante « volume » que par la composante « marge », mais aussi par la capacité ou non de la BTE à faire croître la part des commissions. Nous attendons des frais de fonctionnement encore élevés en 2010 compte tenu des coûts générés par l'ambitieux programme d'ouverture d'agences de la banque. Au final, nous pensons que le profit net de la BTE devrait en être très similaire au niveau de 2009, ou légèrement au dessus.

Le profil de refinancement continue d'être constitué majoritairement de ressources externes, ce qui est pour nous une faiblesse, car ses ressources sont plus chères et plus rares, notamment en période de stress. Toutefois, le recentrage de BTE sur les activités de banque commerciale et les efforts sur la collecte de dépôts portent leurs fruits petit à petit avec une diminution du ratio prêts sur dépôts de 334% en 2007 à 175% en 2009. BTE conserve aussi une forte proportion d'actifs liquides dans son bilan, environ 23% à fin 2009, ce qui renforce sa liquidité.

La capitalisation de la BTE est forte, selon nous, comme en atteste notre RAC ratio (ratio de solvabilité tel que calculé par Standard & Poor's) de 11,2% avant diversification et 7,8% après à fin 2009. La différence entre ces 2 ratios provient essentiellement du risque de concentration dans le portefeuille de prêts et de l'absence du diversification géographique et d'une faible diversification par lignes de métiers. Le risques de taux et de devises sont limités ou bien couverts.

Perspective :
La perspective stable reflète nos attentes d'une poursuite du processus de diversification de la banque vers les activités de banque de détail et de crédit aux entreprises, mais elle tient compte aussi de l'impact probable d'un environnement économique plus défavorable sur les ratios de qualité d'actifs de la BTE.
Les notes de crédit pourraient être relevées si la BTE parvient mener à bien son processus de transformation en une banque universelle, en diversifiant notamment son portefeuille de prêts et ses ressources, tout en diminuant le niveau de créances classées en valeur absolue ou en le maintenant à son niveau actuel.

Une révision à la baisse de la notation peut survenir si la qualité d'actifs et la rentabilité au contraire se détériorent sensiblement, ou si le processus de transformation en banque universelle échoue. Une privatisation de la BTE sans entrée au capital d'un actionnaire ayant une qualité de crédit au mois identique à celle du gouvernement tunisien pourrait aussi exercer une pression à la baisse sur la note de crédit.
Une dégradation d'un cran de la note souveraine de la Tunisie, quoique non anticipé puisque la perspective est aujourd'hui stable, n'aurait pas d'impact immédiat sur la note de la BTE, selon notre méthodologie.

Notation de l'emprunt

Le présent emprunt obligataire n'est pas noté.

2.2.15. Organisation de la représentation des obligataires

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Générale Spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

2.2.16. Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 de la 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 DT) sans que ce montant n'excède mille dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

2.3. Renseignements généraux

2.3.1. Intermédiaire agréé mandaté par la banque pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « BTE 2010» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie, le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

2.3.2. Marché des titres

Il existe des titres de l'émetteur qui sont négociés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des valeurs Mobilières de Tunis et qui se rapportent aux Emprunts Obligataires BTEI 2004 (7 ans avec 2 ans de franchise, TMM+1,25%) et BTE 2009 (10 ans, 5,25%). Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

La Banque de Tunisie et des Emirats s'engage à demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « BTE 2010» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2.3.3. Prise en charge des obligations par la STICODEVAM

La BTE s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « BTE 2010», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

2.3.4. Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis.

2.3.5. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription à des taux indexés sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux au cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe.

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS –BTE-

Société Anonyme au capital de 90 000 000 dinars Divisé en 4 500 000 actions de nominal 20 dinars entièrement libérées dont 3 500 000 actions ordinaires et 1 000 000 actions à dividende prioritaire sans droit de vote.

Siège social : 5 bis, Rue Mohamed BADRA -1002 Tunis

Registre de Commerce : B 140 83 1996

Objet social : Exercice de la profession bancaire notamment par la mobilisation de l'épargne et par l'octroi de crédits

La BTE est notée BB/stable/B par l'agence de notation Standard & Poors le 6 Juillet 2010

Emprunt Obligataire « Emprunt BTE 2010» de 50 000 000 Dinars émis par Appel Public à l'Epargne

Prix d'émission : 100 dinars

L'emprunt est réparti en deux catégories, A et B comme suit :

Catégorie	Montant en DT	Durée	Type de taux	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	40 000 000	10 ans	Variable	TMM+0,7%	Constant: 10 dinars par obligation à partir de la première année suivant la date de clôture des souscriptions, soit le 1/10 de la valeur nominale de chaque obligation
			Fixe	5,20%	
Catégorie B	10 000 000	20 ans	Fixe	5,85%	Constant: 5 dinars par obligation à partir de la première année suivant la date de clôture des souscriptions, soit le 1/20 de la valeur nominale de chaque obligation

Décision de l'AGO du 25/06/2010

Visa du Conseil du Marché Financier n° N° 10 - 0 7 0 8 **du** 11 AOUT 2010

Notice légale publiée au JORT n° 38 **du** 17/08/2010

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N° ----------

Je (nous) soussigné (s) **Nom & prénom : (1)**☐ Mme☐ Mlle☐ Mr

.....

Nationalité : .....**Pièce d'identité : (1)**☐ CIN☐ Carte de séjour☐ Passeport

N°..... **Délivrée le:** ..... /.... ./..... **à** .....

Profession/activité : .....

Adresse : ..... **Code postal :** ..... **Pays :**..... **Tél :** .....

Agissant pour le compte (1)☐ De moi même

☐ Du mandant en qualité de☐ Tuteur☐ Mandataire en vertu du pouvoir donné en date du.....

dont **copie originale ou conforme est jointe à la présente.**

Identité du mandant :

Personne physique : (1)☐ Mme☐ Mlle☐ Mr

Nom & prénom.....

Pièce d'identité : (1) ☐ CIN ☐Carte de séjour☐ Passeport

N°..... Délivrée le: ..... /.... ./..... à .....

Personne morale : Raison Sociale .....

.....

N° du R.C.....

.....

Profession/activité : .....

..... Adresse : .....

Code postal : ..... Pays :..... Tél : .....

Déclare (ons) souscrire *(en toutes lettres)* :

☐ .....obligations nominatives de l'emprunt BTE 2010 de la catégorie A au taux d'intérêt 5,2%

☐ .....obligations nominatives de l'emprunt BTE 2010 de la catégorie A au taux d'intérêt de TMM+0,7%

☐ .....obligations nominatives de l'emprunt BTE 2010 de la catégorie B au taux d'intérêt de 5,85%

Au prix de 100 dinars par obligation, portant jouissance à partir du 17/09/2010 et remboursable à partir de la 1ère année suivant la date limite de clôture des souscriptions, respectivement par un dixième pour les obligations de la catégorie A (soit 10 dinars) et par un vingtième pour les obligations de la catégorie B (soit 5 dinars) majoré des intérêts annuels échus correspondants.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « BTE 2010 » et la note d'opération relative à cet emprunt et pris connaissance de leur contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre et forme d'obligations ci-dessus indiqués. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire. En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons) **(2)** :

☐ En espèces

☐ Par chèque n° .... Tiré sur.....Agence.....

☐ Par virement en date du ..... effectué sur mon (notre) compte n° ..... ouvert chez ..... agence

La somme de *(en toutes lettres)* ..... *(en chiffres)*

..... représentant le montant des obligations souscrites.

Je (nous) désirons que les titres souscrits soient déposé chez (3) ..... en (1) ☐Gestion libre ☐ Compte géré

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession, le second servant de souche

Signature (4)

(1)Cocher la case correspondante

(2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)

(3) Indiquer le nom du dépositaire

(4) faire procéder la signature de la mention « lu et approuvé »

Conseil du Marché Financier TUNIS

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS –BTE-

Société Anonyme au capital de 90 000 000 dinars Divisé en 4 500 000 actions de nominal 20 dinars entièrement libérées dont 3 500 000 actions ordinaires et 1 000 000 actions à dividende prioritaire sans droit de vote.

Siège social : 5 bis, Rue Mohamed BADRA -1002 Tunis

Registre de Commerce : B 140 83 1996

Objet social : Exercice de la profession bancaire notamment par la mobilisation de l'épargne et par l'octroi de crédits

La BTE est notée BB/stable/B par l'agence de notation Standard & Poors le 6 Juillet 2010

Emprunt Obligataire « Emprunt BTE 2010» de 50 000 000 Dinars émis par Appel Public à l'Epargne

Prix d'émission : 100 dinars

L'emprunt est réparti en deux catégories, A et B comme suit :

Catégorie	Montant en DT	Durée	Type de taux	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	40 000 000	10 ans	Variable	TMM+0,7%	Constant: 10 dinars par obligation à partir de la première année suivant la date de clôture des souscriptions, soit le 1/10 de la valeur nominale de chaque obligation
			Fixe	5,20%	
Catégorie B	10 000 000	20 ans	Fixe	5,85%	Constant: 5 dinars par obligation à partir de la première année suivant la date de clôture des souscriptions, soit le 1/20 de la valeur nominale de chaque obligation

Décision de l'AGO du 25/06/2010

Visa du Conseil du Marché Financier n° N° 10-0708 **du** 11 AOUT 2010

Notice légale publiée au JORT n° 98 **du** 17/08/2010

Copie

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N° ----------

Je (nous) soussigné (s) **Nom & prénom : (1)**☐ Mme☐ Mlle☐ Mr

.....

Nationalité : .....**Pièce d'identité : (1)**☐ CIN☐ Carte de séjour☐ Passeport

N°..... **Délivrée le:** ..... /.... ./..... **à** .....

Profession/activité : .....

Adresse : ..... **Code postal :** ..... **Pays :**..... **Tél :** .....

Agissant pour le compte (1)☐ De moi même

☐ Du mandant en qualité de☐ Tuteur☐ Mandataire en vertu du pouvoir donné en date du.....

dont **copie originale ou conforme est jointe à la présente.**

Identité du mandant :

Personne physique : (1)☐ Mme☐ Mlle☐ Mr

Nom & prénom.....

Pièce d'identité : (1) ☐ CIN ☐Carte de séjour☐ Passeport

N°..... Délivrée le: ..... /.... ./..... à .....

Personne morale : **Raison Sociale** .....

.....

N° du R.C.....

.....

Profession/activité : .....

..... Adresse : .....

Code postal : ..... Pays :..... Tél : .....

Déclare (ons) souscrire *(en toutes lettres)* :

☐ .....obligations nominatives de l'emprunt BTE 2010 de la catégorie A au taux d'intérêt 5,2%

☐ .....obligations nominatives de l'emprunt BTE 2010 de la catégorie A au taux d'intérêt de TMM+0,7%

☐ .....obligations nominatives de l'emprunt BTE 2010 de la catégorie B au taux d'intérêt de 5,85%

Au prix de 100 dinars par obligation, portant jouissance à partir du 17/09/2010 et remboursable à partir de la 1ère année suivant la date limite de clôture des souscriptions, respectivement par un dixième pour les obligations de la catégorie A (soit 10 dinars) et par un vingtième pour les obligations de la catégorie B (soit 5 dinars) majoré des intérêts annuels échus correspondants.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « BTE 2010 » et la note d'opération relative à cet emprunt et pris connaissance de leur contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre et forme d'obligations ci-dessus indiqués. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire. En vertu de tout ce qui précède je (nous) verse (ons) **(2)** :

☐ En espèces

☐ Par chèque n° .... Tiré sur.....Agence.....

☐ Par virement en date du ..... effectué sur mon (notre) compte n° ..... ouvert chez ..... agence

La somme de *(en toutes lettres)* ..... *(en chiffres)*

..... représentant le montant des obligations souscrites.

Je (nous) désirons que les titres souscrits soient déposé chez (3) ..... en (1) ☐Gestion libre ☐ Compte géré

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession, le second servant de souche

Signature (4)

(1)Cocher la case correspondante

(2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)

(3) Indiquer le nom du dépositaire

(4) faire procéder la signature de la mention « lu et approuvé »

هيئة السوق المالية TUNIS